

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

Code du produit 5143

No CAS:

78-93-3

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Solvants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur :

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur France:

Remmers SAS

30 B Rue Pierre et Marie Curie

FR-35500 Vitré

Téléphone:+33 (0)2 99 75 93 29

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

##### Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers SAS: +33 (0)2 99 75 93 29 - info@remmers.fr

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

##### Mention d'avertissement Danger

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butanone

##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

##### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### No CAS Désignation

CAS: 78-93-3 butanone

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience ne rien faire ingérer.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**après inhalation :** En cas de malaise, recourir à un traitement médical.**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Garder le patient au calme.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants avec une mousse résistant à l'alcool.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'évalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un vêtement de protection totale

###### Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Ne pas respirer la vapeur/l' aerosol

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Diluer avec beaucoup d'eau.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Eteindre tout flamme ouvert, écarter les sources d'ignition, éviter la formation d'étincelles. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre tous dispositifs nécessaires. Ne pas vider à l'égout.

###### Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

###### Stockage :

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conformément aux normes, les installations électriques doivent être à l'épreuve des explosions. Les sols doivent être conductibles.

Stocker à un endroit frais.

###### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker ensemble avec des substances comburantes et autoinflammables.

Tenir à l'écart de matériaux fort acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.

###### Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage entre 15 et 30°C.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 3)

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	
<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

##### Protection respiratoire :

En cas de risque d'inhalation, utiliser une demi-masque avec filtre combiné (vapeurs organiques/particules).

A titre provisoire, filtre:

Filtre AX/P2

##### Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques selon EN 166.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

**État physique**

liquide

**Couleur :**

transparent

**Odeur :**

caractéristique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

## Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 4)

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	Facilement inflammable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :</b>	1,8 Vol %
<b>supérieure :</b>	11,5 Vol %
<b>Point d'éclair :</b>	<12 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:</b>	Non déterminé. 0,4 mPas
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau à 20 °C:</b>	250 g/l
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	101 hPa
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,804-0,807 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>solvants organiques</b>	100,0 %
<b>Masse moléculaire</b>	72,11 g/mol
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 5)

<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant
-----------------------------------	-------

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** agents d'oxydation puissants

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Par températures élevées, formation éventuelle de :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

fumée

Oxydes nitriques (NOx)

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rabbit)

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques complémentaires :**

L'inhalation de quote-parts de solvants supérieures à de la valeur limite AGW peut nuire à la santé et ainsi irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire et peut également avoir une influence néfaste au système nerveux central.

Des éclaboussures de solvant peuvent causer des irritations aux yeux et des dégâts réversibles.

Do contact plus longue ou répété avec le produit port atteinte au refroidissement naturel de la peau et même aussi au dessèchement de la peau. Le produit peut parvenir au corps à travers la peau.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 6)

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité aquatique :</b>	
<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>	
EC50/48h	308 mg/l (rat)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

##### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

##### 12.7 Autres effets néfastes

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### Recommandation :

Éliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

<b>Catalogue européen des déchets</b>	
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

##### Emballages non nettoyés :

##### Recommandation :

Élimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	UN1193
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>DOT</b>	Ethyl methyl ketone
<b>ADR</b>	1193 ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE)
<b>IMDG, IATA</b>	ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

## Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 7)

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>DOT</b>	
	
<b>Classe</b>	3 Liquides inflammables.
<b>ADR</b>	
	
<b>Classe</b>	3 (F1) Liquides inflammables.
<b>Étiquette</b>	3
<b>IMDG, IATA</b>	
	
<b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
<b>Label</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
<b>Polluant marin :</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>numéro d'identification du danger:</b>	Attention: Liquides inflammables.
<b>No EMS :</b>	33
<b>Stowage Category</b>	F-E,S-D
	B
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
	Non applicable.
<b>Indications complémentaires rlatit au transport :</b>	
<b>DOT</b>	
<b>Quantity limitations</b>	On cargo aircraft only: 60 L
<b>Hazardous substance:</b>	5000 lbs, 2270 kg
<b>ADR</b>	
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	500 ml
<b>Catégorie de transport</b>	2
<b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
<b>Remarques :</b>	Fiche d'accident No. 33
<b>IMDG</b>	
<b>Limited quantities (LQ)</b>	1L

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2023

Révision: 22.06.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

### Nom du produit **V-899-VERDÜNNUNG**

(suite de la page 8)

<b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1193 ÉTHYLMÉTHYLÉTONE (MÉTHYLÉTHYLÉTONE), 3, II

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

la substance n'est pas comprise

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

**Numéro de la version précédente:** 1

##### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3